

DEPARTEMENT DU CALVADOS

MAIRIE

DE BERNIERES D'AILLY

1 Rue des Laiteries

14170 BERNIERES D'AILLY

Tél : 02 31 40 91

mairiebernieresdaily@wanadoo.fr

Convocation le 25/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8 + deux pouvoirs

Compte rendu de réunion de conseil municipal Séance du 5 avril 2024

Le cinq avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du conseil municipal de cette commune, légalement convoqués le 25 mars 2024 par le Maire, en séance ordinaire, se sont réunis au lieu habituel de séance sous la présidence de Madame Marie-Anne HINARD, Maire.

Présents : HINARD Marie Anne, BOULAND Patrick, SABINE Déborah, BLAIN Françoise, TREMPU Evelyne, VERMES Arnaud, GONDOUIN Benjamin, BERTHET Chantal,
Marie-Thérèse DEVILLIERS donne pouvoir à Françoise BLAIN
Alexis DURAND donne pouvoir à Déborah SABINE
Absents excusés : DURAND Alexis, DEVILLIERS Marie-Thérèse

Mr Arnaud VERMES a été désigné comme secrétaire

Révision des subventions

- ❖ Compte tenu du nombre d'enfants de Bernières inscrits à l'école de Morteaux-Couliboeuf qui est de 22 cette année et de l'organisation exceptionnelle d'un voyage sur trois jours, la subvention passe à 968 euros, soit 368 euros de plus que celle votée lors de la dernière réunion de Conseil.
- ❖ Adhésion à l'UNC (Union Nationale des combattants) représentée par la section du Pays de Falaise, la cotisation s'élève à 25 euros.
- ❖ Une bourse de 250€ est attribuée à Louise Quentel qui se distingue par d'excellents résultats en compétition de BMX comme représentante régionale et espère passer en niveau national.

Indemnité de la 2^{ème} adjointe

Le conseil municipal a pris connaissance du tableau des indemnités des élus :

En 2023, et depuis la date de l'arrêté de délégation du Maire, la deuxième adjointe a bénéficié d'une indemnité calculée au taux de 5% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

La deuxième adjointe remplissant pleinement ses fonctions, le Conseil accepte la proposition de Madame le Maire de passer cette indemnité au même pourcentage que celle du premier adjoint soit 9.9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à partir du 1^{er} mai 2024.

Affectation du résultat 2023 / vote du CFU

Le compte financier unique 2023 est approuvé avec un résultat excédentaire de 77 950.15€

Section Investissement : Dépenses 28 775.26€

Recettes 57 842.85€ soit un excédent de 29 067.59€

Section Fonctionnement : Dépenses 111 130.11€

Recettes 160 012.67€ soit un excédent de 48 882.56€

Ce qui génère les Résultats cumulés suivants :

001 Investissement dépenses : Déficit 39 408.97€ (2022) + 29 067.59€ (2023) = - 10 341.38€

002 Fonctionnement recettes : Excédent 164 652.42€ (2022) + 48 882.56€ (2023) = 213 534.98€

Restes à réaliser Investissement dépenses 14 000€

Affectation des résultats pour 2024

Compte 002 recettes de fonctionnement : 213 534.98€- 14 000€ -10 341.38€ = 189 193.60€

Compte 001 dépenses d'investissement : - 10 341.38€

Compte 1068 recettes d'investissement : 14 000€ + 10 341.38€ = 24 341.38€

Vote du Budget

Le Conseil vote le budget en équilibre ainsi que suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES 467 441.38€

FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES 332 388.60€

CCAS

En application de l'article L123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus, mais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants depuis 2015. Ainsi il peut être dissous par délibération du conseil municipal dans notre commune.

Toutefois, considérant que le CCAS présente un réel intérêt du fait qu'il est constitué d'habitants élus et non élus, le Conseil Municipal décide de le conserver.

Divers

Quelques dates :

- Samedi 13 avril, journée de corvée pour les volontaires : montage des nouveaux jeux qui seront installés par l'entreprise retenue courant avril.
- Dimanche 10 juin, élections européennes : organisation du bureau.
- Samedi 25 mai : signature à la chapelle de Sainte Anne d'Entremont de la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine.

Séance levée à 22h30

Le Maire, Marie-Anne HINARD



Affiché le 14 avril 20124